Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERES R CONVICTION FLEXIBLE - Part H
CODE AMF : 990000112999

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion Eres gestion.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indicateur composite 50% Barclays Euro Aggregate, 25 % MSCI daily TR net EMU LC, 15% EONIA et 10% MSCI daily TR Net World ex EMU $ en €. L'indicateur de référence est calculé dividendes et/ou coupons réinvestis.

Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 50% minimum d'OPC de Rothschild & Cie Gestion. Pour le solde, le FCPE pourra détenir des OPC d'autres sociétés de gestion.

A ce titre le FCPE pourra être investi jusqu'à 80% de son actif dans le fonds R Alizés de droit Français dont l'objectif de gestion est d'obtenir sur la durée de placement recommandée (supérieure à trois ans) une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence (10% MSCI Daily TR Net Emu LC + 10% MSCI Daily TR Net World Ex EMU $ converti en € + 20% €STR + 60% Barclays Euro Aggregate). La stratégie d'investissement de R Alizés est une gestion de conviction reposant sur une allocation discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques qui peut conduire à des écarts importants avec l'indicateur de référence.

R Alizés cherche à exploiter les opportunités tant au niveau des actions que des produits de taux, ainsi que sur des produits monétaires. Le choix des titres de la poche action résulte d'une confrontation entre la vision macro-économique et l'analyse financière des titres. La gestion cherche à tirer parti au mieux des mouvements sur les titres. Les titres de la poche taux sont sélectionnés, en fonction de leur sensibilité, pour établir une allocation géographique, après une analyse à la fois quantitative et qualitative.

Les investissements du FCPE sont réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le processus de gestion repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC.

Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-dessous.

Fourchettes d'exposition :

Actions de 0% à 55% - Change hors UE de 0% à 50% - Marchés émergents de 0% à 20% - Produits de taux de 0% à 100% dont 50% maximum d'obligations spéculatives à haut rendement – Sensibilité aux produits de taux entre 0 et +9.

Indicateur de référence I 50% Barclays Euro Aggregate, 25 % MSCI daily TR net EMU LC, 15% EONIA et 10% MSCI daily TR Net World ex EMU $ en euros

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Durée de placement minimum recommandée I Supérieure à 5 ans. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — *A risque plus élevé*



Rendement potentiellement plus faible — *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque du FCPE reflète l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux et de crédit.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidite plus réduite.

Risque de liquidité I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Impact des techniques telles que des produits dérivés I Les OPC sélectionnés peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.78%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

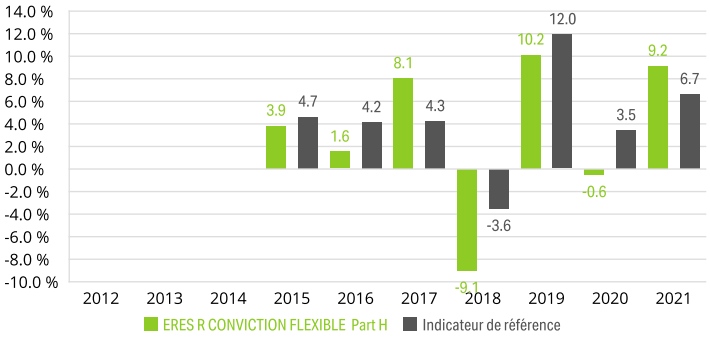
***Les frais courants** sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.
- les frais de gestion pris en charge par l'entreprise.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds I 2014

Date de lancement de la part I 13/06/2014

Devise de référence I EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I CACEIS Bank.

Teneur de compte I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaitre son identité.

Ce Fonds d'épargne salariale multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com

Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande au 115 rue Réaumur,CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du ou des fonds R ALIZES sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion. Ces documents sont disponibles uniquement en français.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.

Conseil de Surveillance I Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son role principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds).

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Eres gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2022.